

## URGENT : Nouveau procédé d'intimidation pour tenter d'enrayer le refus du Linky Conseils d'Annie Lobé pour faire face

Ce vendredi 20 janvier 2017, les poseurs de Linky inaugurent un nouveau procédé d'intimidation. Voici les trois témoignages reçus :

**De :** alain

**Date :** 19 janvier 2017 15:12:14 HNEC

**À :** Robin des Toits

Bonjour

Je suis adhérent à votre association et membre d'un collectif Stop Linky Pays de Condé dans le Nord près de Valenciennes. A ce jour, nous sommes plus de 80 inscrits au collectif.

Je vous écris au sujet d'un évènement important et suffisamment grave au sujet du compteur Linky.

Une personne de Condé-sur-Escaut vient de m'avertir que la société "Solution 30" utilise un nouveau procédé pour forcer l'installation des Linky.

Ils se sont présentés chez une personne qui a refusé l'installation.

Ils sont repartis sans insister en disant juste que c'est le bon droit des gens de refuser.

Il y a quelques jours de cela, le courant a été coupé sans prévenir dans l'habitation.

La personne a appelé Enedis qui lui ont dit que la coupure était normale du fait que son compteur est défectueux et doit être remplacé.

Pourtant le poseur n'est pas entré chez lui pour constater l'état du compteur.

Vu qu'on est en plein hiver, la personne a été obligée d'accepter le nouveau compteur.

Il a témoigné à la personne du collectif que sa fille qui avait aussi refusé le Linky a eu exactement le même problème et a dû se résoudre à accepter la pose du Linky.

J'attends les coordonnées de ces 2 personnes, leur adresse, et leur témoignage.

Pouvez-vous me dire quelle action peut-on engager contre Enedis et/ou la société Solution 30.

le procédé est nouveau, et scandaleux, comme vous pouvez l'imaginer.

Dans l'attente de votre réponse

Très cordialement

Alain

-----

**Objet:** re: Urgent : Nouveau procédé pour forcer l'installation du Linky : coupure du courant en plein hiver et sans prévenir.

Bonjour à tous,

Une personne en détresse m'a récemment téléphoné pour me dire que les agents de LS SERVICE (de Mison) sont passés dans son immeuble à GAP (Hautes-Alpes) pour poser le linky.

Elle a refusé.

Elle m'a indiqué que l'agent a retiré les plombs du circuit de chauffage de l'immeuble et qu'il viendrait les remettre lorsqu'elle acceptera le Linky.

Je lui ai demandé de m'adresser un témoignage écrit mais elle ne l'a pas fait.

Cela vient renforcer votre témoignage d'un nouveau procédé pour forcer la pose du linky.

Concernant cette personne dont vous citez l'exemple, il est regrettable qu'elle ait cédé et accepté la pose du Linky.

Elle aurait fait venir un électricien et un huissier de justice pour constater que son compteur a été touché (fils débranchés ou autre)

Quitte à se faire héberger chez des amis pour ne pas crever de froid.

**L'idéal serait que chaque collectif établisse une liste de personnes qui seraient prêtes à se déplacer lorsque quelqu'un est en détresse et les appelle.**

Je vous salue bien cordialement.

Jean PIERRE-BEZ.

-----

On Fri, 20 Jan 2017 16:08:46 +0100

Stop Linky Finistère <stoplinkyfinistere@orange.fr> wrote:

Début du message réexpédié :

De:

Objet: Quand la lettre de l'huissier ne suffit plus

Date: 20 janvier 2017 15:53:18 UTC+1

À: stoplinkyfinistere@orange.fr

Bonjour,

Un de mes voisins qui refusait la pose du compteur Linky a suivi la procédure que vous recommandiez pour finalement afficher sur son compteur (extérieur) la sommation de ne pas faire signifiée par huissier...

Solution 30 est en train de lui changer son compteur. La voisine que j'ai alerté n'a rien pu faire.

Ils menacent maintenant de couper l'électricité si l'on ne leur donne pas accès au compteur intérieur : ce qui est notre cas.

D'où ma question : quelle est la prochaine étape ?

Merci à l'avance de votre réponse.

Lanildut

*Pour le collectif : Stop Linky Finistère*

<b>De:</b>	<info@santepublique-editions.fr>
<b>Sujet:</b>	Re: Quand la lettre de l'huissier ne suffit plus
<b>Date:</b>	Fri, 20 Jan 2017 18:31:39 +0100
<b>A:</b>	"Stop Linky Finistère" <stoplinkyfinistere@orange.fr>

Bonjour,

Contre ces menaces, je pense qu'il faut prévenir tous les électriciens qualifiés de votre ville pour qu'ils s'engagent dans le combat contre Linky.

Ils peuvent remettre le courant.

Ils peuvent déplomber la grille de distribution pour rebrancher l'électricité.

Les poseurs de Linky n'ont pas le droit de couper l'électricité, l'une des responsables nationales du Linky l'a elle-même affirmé, le 20 décembre 2016 lors d'une réunion à Montreuil (93) :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/sommatation-d-apporter-les-reponses-aux-questions-posees-lors-de-la-reunion-du-20-decembre-2016.pdf>

(voir p. 11)

Si cela se produit, il faut faire un horodatage :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/NOTE-HORODATAGE-INCENDIE-ETUDE-GRIFFON-WARET.pdf>

La présence physique sur le terrain et la solidarité collective sont plus que nécessaires, à ce stade.

Pour préparer la suite, nous aurons aussi besoin du CERFA :

[http://www.santepublique-editions.fr/objects/Cerfa\\_11527-02\\_attestation\\_temoin.pdf](http://www.santepublique-editions.fr/objects/Cerfa_11527-02_attestation_temoin.pdf)

Bien sincèrement à vous,

Annie Lobé

<http://www.santepublique-editions.fr>